

Accessibilité : où en est-on ?

Douze ans après l'obligation de mise en conformité des établissements publics et commerciaux pour l'accessibilité, où en est-on ? Quelles sont les obligations des uns et des autres ? Quelles sont les missions des communes et intercos ? Réponses à Faulquemont et au Duf.



Si l'accès à ce bâtiment est quasi impossible pour les personnes en fauteuil, il est des professionnels de santé -comme ce cabinet dentaire- qui a déposé son dossier en mairie pour engager des travaux d'accessibilité.

Joseph Muller a perdu l'usage de ses jambes il y a tout juste quarante ans. Un accident du travail qui le cloue sur un fauteuil roulant. C'était en 1977. Deux ans plus tôt, l'Assemblée nationale votait une loi en faveur des personnes handicapées fixant un cadre juridique notamment sur leur accès « aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et le maintien dans un cadre ordinaire de travail et de vie ». « Depuis, on l'a oublié ! », rappelle l'habitant de Flétrange par ailleurs chargé de mission pour l'APF Moselle (Association des paralysées de France). En 2005, la loi Handicap rappelle « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », « et on l'a encore oublié... », enfonce Joseph Muller. Il le constate à l'échelle départementale (puisque membre de la sous-commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées) mais aussi dans les villes proches de son domicile et qu'il connaît bien.

Joseph Muller a accepté d'être notre guide-témoin des efforts faits au centre de Faulquemont en termes d'accessibilité et sécurité mais de ce qui pêche aussi.

Il gare facilement sa voiture place du Marché sur un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite. Calé sur son fauteuil roulant, il se dirige vers la barre de commerces et banques qui ceinture la place. Il doit d'abord franchir « une montée compliquée » en indiquant une pente faite de pavés, plus ou moins réguliers. Si la plupart des seuils de magasins et établissements bancaires sont barrés par une marche, Joseph Muller apprécie les portes coulissantes automatiques et la sonnette à portée de main pour signaler sa présence à l'opticien. Une rampe amovible est alors installée pour permettre l'accès au magasin. Les distributeurs automatiques de billets (dab) ont l'approbation de Joseph Muller puisqu'à hauteur de fauteuil. « On en trouve encore en ville avec une marche et un renforcement mais généralement la même banque propose un autre dab dans son hall d'entrée ». À La Poste, Joseph Muller veut nous montrer l'ascenseur qu'a installé l'agence postale pour éviter les quatre marches donnant accès au guichet. Sauf que le jour de notre visite, le monte-chargé est hors-service.

« C'est la première fois qu'il tombe en panne en trois ans ! », nous assure un responsable alors que plusieurs clients offrent leur aide pour porter le handicapé. Le circuit se poursuit rue de Metz avec ses larges trottoirs et encore beaucoup de marches pour accéder aux commerces et autres ERP (établissements recevant du public) de 5^e catégorie (classement établi de 1 à 5 selon la capacité d'accueil). À ce propos, Joseph Muller rappelle que, dans le cadre de l'Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée), les gestionnaires ou propriétaires d'ERP avaient jusqu'en septembre 2015 pour déposer leur dossier de projets de travaux d'accessibilité dans les trois ans à venir. « Ceux qui ne l'ont pas fait s'exposent à des sanctions », prévient le membre de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées « et on l'a oublié... »

Il y a quelques jours, l'entrée principale de la mairie était condamnée pour cause de travaux... suite aux normes d'accessibilité. Après la réfection du parking et un cheminement spécifique pour les fauteuils roulants, des portes automatiques, un nouveau mobilier pour l'accueil (à mi-hauteur), des ouvriers s'activent à la pose d'un système de soufflerie pour chauffer le hall d'entrée. « L'an prochain, ce seront les écoles qui seront concernées », avance le maire Bruno Bianchin. Au niveau de la voirie, « nous profitons des



Certaines enseignes de Faulquemont comme cet opticien de la place du Marché dispose d'une sonnette à actionner pour avertir le personnel de la présence d'une personne en fauteuil. Une rampe amovible est alors déployée. Des portes coulissantes et automatiques facilitent également l'accès.

le chiffre

475 000

C'est en euros et hors taxes le coût estimé pour la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux de Faulquemont (groupes scolaires, gymnase, mairie, centre de soins...).

Duf : soutien et conseil

« L'accessibilité est une compétence communale. Nous, intercommunalité, proposons une ligne de conduite, un soutien logistique et des conseils. Nous n'avons aucun pouvoir de police », insiste Sandrine Lombardo, responsable du service urbanisme au District urbain de Faulquemont. C'est ainsi que 27 communes sur les 33 que compte le Duf ont fait appel à ses services pour un état des lieux de leurs ERP (établissements recevant du public) et IOP (Installations ouvertes au public). À charge ensuite aux communes d'établir un dossier Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap), s'engageant ainsi à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, en contrepartie de la levée des risques de sanction. « Le coût des travaux sur l'ensemble des communes du Duf est estimé à 1,8 M€, fait savoir Sandrine. Ce serait un miracle si toutes les municipalités étaient aux normes d'ici 2018 ! » D'autres communes n'ont pas attendu pour agir avant septembre 2015. La responsable cite en exemple Vomhaut, Boucheporn ou encore Herny et Mainvillers qui ont profité de chantiers en cours pour se plier à la mise en conformité.

LA PHRASE

Si dans la grande majorité des cas, on pense accès aux fauteuils roulants, l'accessibilité concerne aussi les personnes malvoyantes et non voyantes, les personnes à mobilité réduite ou encore celles qui souffrent d'un handicap cognitif... », précise Sandrine Lombardo.

Faulquemont montre l'exemple

réfections, comme la rue de Nancy, pour limiter la hauteur des trottoirs et les seuils à 2 cm, poser des bandes podotactiles aux passages piétons. Un circuit « handicap » permet actuellement de se rendre de la cité au centre-ville et inversement. »

Des commerçants perdus

Pour les commerces, le service Urbanisme de la mairie réceptionne les « demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou modifier un ERP », un dossier complété par un Agenda d'accessibilité pro-

grammée. « J'accueille parfois des commerçants inquiets et perdus parce qu'ils reçoivent des courriers de marchands de matériels d'accessibilité avec des menaces d'amendes s'ils ne se mettent pas rapidement en conformité. Je les rassure et les oriente vers des bureaux d'étude », explique Martial Weiss. L'an dernier, il a reçu 15 dossiers « c'est très peu », avant de les faire suivre au Sdis (Service départemental d'incendie et de secours) et à la DDT (Direction départementale des territoires). Le délai d'instruction est de quatre

mois. Des dérogations peuvent être accordées si et seulement si les conditions sont motivées. « Si le coût des travaux est hors-norme par rapport au chiffre d'affaires du commerçant ou si la personne se heurte au refus d'un copropriétaire », cite en exemple Martial Weiss. Quid de la prise en charge des factures d'accessibilité entre le propriétaire du local commercial et son locataire. « Se référer au bail et vérifier s'il existe une clause spécifique. Sinon, la meilleure solution est encore de s'entendre avec le propriétaire... ».



À La Poste de Faulquemont, un ascenseur permet aux PMR d'accéder directement aux guichets.